



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2016-073

PUBLIÉ LE 14 OCTOBRE 2016

# Sommaire

## **74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie**

74-2016-10-14-001 - Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2016-0040 du 14 octobre 2016  
organisant la suppléance du préfet de la Haute-Savoie du vendredi 14 octobre 2016 à 20 H  
au samedi 15 octobre 2016 à 18 H (2 pages)

Page 3

74\_Préf\_Préfecture de Haute-Savoie

74-2016-10-14-001

Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2016-0040 du 14 octobre  
2016 organisant la suppléance du préfet de la Haute-Savoie  
du vendredi 14 octobre 2016 à 20 H au samedi 15 octobre  
2016 à 18 H



## PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Annecy, le 14 octobre 2016

Direction des ressources humaines  
et du budget

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Bureau de l'organisation administrative  
Références : BOA/OB (suppléance préfet)

### **ARRETE n° PREF/DRHB/BOA/2016-0040**

organisant la suppléance du préfet de la Haute-Savoie du vendredi 14 octobre 2016 à 20 H au samedi 15 octobre 2016 à 18 H

**VU** les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**VU** le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

**VU** le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;

**VU** le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

**VU** le décret du 4 mars 2016 portant nomination de M. Guillaume DOUHERET, administrateur civil, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

**VU** le décret du 13 juin 2016 portant nomination de Mme Evelyne GUYON, administratrice civile, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Thonon-les-Bains ;

**CONSIDERANT** l'absence simultanée de M. Georges-François LECLERC, préfet de la Haute-Savoie et de M. Guillaume DOUHERET, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie, du vendredi 14 octobre 2016 à 20 H au samedi 15 octobre 2016 à 18 H ;

**CONSIDERANT** que la mise en place de la suppléance du préfet constitue un moyen visant à assurer la continuité du service public ;

**SUR** proposition de M. le secrétaire général,

## ARRETE

Article 1er : Mme Evelyne GUYON, sous-préfète de l'arrondissement de Thonon-les-Bains, est désignée pour assurer la suppléance du préfet de la Haute-Savoie pendant l'absence du secrétaire général, du vendredi 14 octobre 2016 à 20 H au samedi 15 octobre 2016 à 18 H ;

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Evelyne GUYON, sous-préfète de l'arrondissement de Thonon-les-Bains, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de la Haute-Savoie, à l'exception :

- des réquisitions de logements prises en application du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation,
- des arrêtés portant élévation de conflit,
- des réquisitions des comptables publics.

Article 3 : M. le secrétaire général et Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Thonon-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

*Signé*

Georges-François LECLERC